

RCS : PARIS Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2018 B 15288 Numéro SIREN : 840 474 399 Nom ou dénomination : AARUSH CASH & CARRY

Ce dépôt a été enregistré le 06/10/2023 sous le numéro de dépôt 91333

AARUSH CASH AND CARRY
Société A Responsabilité Limitée au capital de 1000 €

Siège social : 166 Rue Saint Maur
75 011 PARIS

840 474 399 R.C.S. PARIS



Le gérant
G. Jeyaruban

PROCES-VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 18 OCTOBRE 2022

L'an deux mille vingt deux,
Le dix huit,
A dix heures.

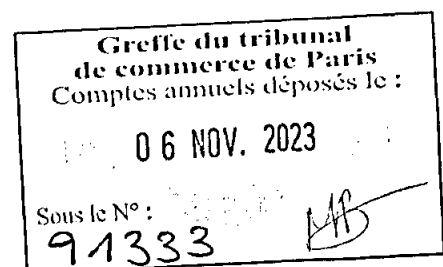
Les Associés de la Société AARUSH CASH AND CARRY, Société à Responsabilité Limitée au capital de 2.000 €, divisé en 100 parts de 20 € chacune, dont le siège social est établi 166, Rue Saint Maur – 75 011 PARIS, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, au siège social, sur convocation du Gérant.

Etaient présents :

Monsieur JEYARUBAN Gopalakhrishnan détenant.....50 parts
Monsieur CHRISTY SELVARADNAM Jebanesan détenant.....50 parts

L'Assemblée est présidée par Monsieur JEYARUBAN Gopalakhrishnan, représentant la société AARUSH CASH AND CARRY, en sa qualité de Gérant.

Il est constaté que les Associés présents détiennent ensemble la totalité des parts sociales, et qu'en conséquence l'Assemblée est habilitée à prendre les décisions ordinaires pour lesquelles la majorité est requise.



Monsieur JEYARUBAN Gopalakrishnan rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de gestion établi par le Gérant,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019 et quitus au Gérant,
- Affectation du résultat de l'exercice,

Les débats étant clos et personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée ordinaire des Associés donne acte à la gérance :

-de ce que les dispositions légales concernant la convocation de l'assemblée et la communication des comptes sociaux ont bien été observés, et notamment, la mise à disposition des Associées pendant les douze jours qui ont précédés l'Assemblée, de l'inventaire soumis à son approbation ;

-ainsi que des réponses données aux questions écrites posées par des Associés conformément à l'article 56 de la loi du 24 juillet 1966.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée des Associés, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, approuve lesdits rapports ainsi que les comptes annuels de l'exercice 2019, tels qu'ils ont été présentés par la gérance et qui font apparaître, pour ledit exercice, **un résultat bénéficiaire de 6 783 €**, est de l'affecter de la manière suivante :

- | | |
|---------------------------------|---------------|
| - Au poste « report à nouveau » | 6 783€ |
|---------------------------------|---------------|

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée des Associés donne quitus entiers à la gérance pour l'exercice 2019 pour l'accomplissement de sa mission concernant le même exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée des Associés confère tous pouvoirs :

Au Gérant avec faculté de substituer tout mandataire de son choix à l'effet d'accomplir toutes formalités requises par la loi en conséquence des résolutions qui précèdent.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Gérant déclare la séance levée. De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Gérant et les associés.

Monsieur JEYARUBAN Gopalakrishnan

Ca. Jeyaruban

Monsieur CHRISTY SELVARADNAM Jebanesan

U. Am



IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

ouvert le	01012019	et clos le	31122019	Régime simplifié d'imposition	☒
inscrite pour le résultat d'ensemble du groupe			Régime réel normal		
ntes, cocher la case ci-contre					
le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:	Adresse du siège social:
CASH&CARRY	166 Rue Saint Maur
8 4 0 4 7 4 3 9 9 0 0 0 1 0	75011 PARIS
Adresse du principal établissement:	Ancienne adresse en cas de changement:

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

prises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

rée dans le groupe de la société déclarante

sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:

SIRET

ACTIVITE

tivités exercées Si vous avez changé d'activité, cochez la case

RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)

ultat fiscal	Bénéfice imposable à 33 1/3% ou à 31%	0	Bénéfice imposable à 28%	Déficit
ce imposable à 15%	14 081	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assumés imposable au taux de 19 %		
s-values	PV à long terme imposables à 15%		PV à long terme imposables à 19%	
	Autres PV imposables à 19%		PV exonérées (art. 238 quindecies)	

battements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprises nouvelles, art 44 sexies	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A	Pôle de compétitivité, art. 44 undecies
Entreprises nouvelles, art 44 septies	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies	Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies
ssins urbains à dynamiser(BUD), art.44 sexdecies	Zones franches urbaines - Territoire entrepreneur, art 44 octes A	Autres dispositifs
société d'investissement immobilier cotée	Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies	
	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,50%

F ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

- 1-Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre
- 2-Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée
- 3-Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre

G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI ☒ NON ☐ Si oui, indication du logiciel utilisé CEGID

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:	Nom et adresse du conseil:
Tél:	Tél:
OGA/OMGA	Identité du déclarant:
Visueur conventionné (Cocher la case correspondante)	Date: 30/09/2020 Lieu: PARIS
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné:	Qualité et nom du signataire: Gérant
N° d'agrément du CGA/OMGA/viseur conventionné	Signature: CHIRISTY SELVARADNAM Jobanesan

* Pour les entreprises avec un exercice ouvert à compter du 1er janvier 2019 et ayant cessé en 2019, préciser le taux d'impôt sur les sociétés appliqué et la ventilation éventuelle entre les deux taux en annexe libre de la liasse fiscale (cf. les précisions portées sur la notice du formulaire n° 2065-SD, à la rubrique « NOUVEAUTÉS »).

ANNEXE À LA DECLARATION N° 2065

H REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES	
1	1990
2	1991
3	1992
4	1993
5	1994
6	1995
7	1996
8	1997
9	1998
10	1999
11	2000
12	2001
13	2002
14	2003
15	2004
16	2005
17	2006
18	2007
19	2008
20	2009
21	2010
22	2011
23	2012
24	2013
25	2014
26	2015
27	2016
28	2017
29	2018
30	2019
31	2020
32	2021
33	2022
34	2023
35	2024
36	2025
37	2026
38	2027
39	2028
40	2029
41	2030
42	2031
43	2032
44	2033
45	2034
46	2035
47	2036
48	2037
49	2038
50	2039
51	2040
52	2041
53	2042
54	2043
55	2044
56	2045
57	2046
58	2047
59	2048
60	2049
61	2050
62	2051
63	2052
64	2053
65	2054
66	2055
67	2056
68	2057
69	2058
70	2059
71	2060
72	2061
73	2062
74	2063
75	2064
76	2065
77	2066
78	2067
79	2068
80	2069
81	2070
82	2071
83	2072
84	2073
85	2074
86	2075
87	2076
88	2077
89	2078
90	2079
91	2080
92	2081
93	2082
94	2083
95	2084
96	2085
97	2086
98	2087
99	2088
100	2089
101	2090
102	2091
103	2092
104	2093
105	2094
106	2095
107	2096
108	2097
109	2098
110	2099
111	2100
112	2101
113	2102
114	2103
115	2104
116	2105
117	2106
118	2107
119	2108
120	2109
121	2110
122	2111
123	2112
124	2113
125	2114
126	2115
127	2116
128	2117
129	2118
130	2119
131	2120
132	2121
133	2122
134	2123
135	2124
136	2125
137	2126
138	2127
139	2128
140	2129
141	2130
142	2131
143	2132
144	2133
145	2134
146	2135
147	2136
148	2137
149	2138
150	2139
151	2140
152	2141
153	2142
154	2143
155	2144
156	2145
157	2146
158	2147
159	2148
1	

Montant global brut des distributions (1)		payées par la société elle-même		a	payées par un établissement chargé du service des titres		b
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)							c
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées							d
Montant des distributions							e
autres que celles visées en (a)							f
(b), (c) et (d) ci-dessus (3)							g
							h
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)							i
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI							j
Montant des revenus répartis (5)							Total (a à h)

[illegible][illegible]

J DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

REMUNERATIONS		MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15%	
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)	35 584	MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
		MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice	
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)		MVLT réalisée au cours de l'exercice	
		MVLT restant à reporter	

RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

ANNÉE 2019 ou exercice

Désignation de l'entreprise AARUSH CASH&CARRY

du 01012019

Adresse 166 Rue Saint Maur 75011 PARIS

au 31122019

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice

NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ		ADRESSE COMPLETE
1		
2		
3		
4		
5		
6		
7		
8		
9		
10		

RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)

RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)					Frais de voyages et de déplacements (v. notice ⑥)	DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8
Montant des rémunérations de toute nature (v. notice ②)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice ③)	Valeur des avantages en nature (v. notice ④)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice ⑤)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4		aux véhicules et autres biens (v. notice ⑦)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice ⑧)	
1	2	3	4	5	6	7	8	9
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
11								

**** TOTAUX**

B - AUTRES FRAIS

B - AUTRES FRAIS	10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 69 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)	
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement	
Total	

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice ❶) :

Total des dépenses		Bénéfices imposables 9	
- de l'exercice 2019 (total col.9 + total col.10) ⑩		- de l'exercice 2019 ⑩	
- de l'exercice précédent ⑩		- de l'exercice précédent ⑩	

Nom et qualité du signataire CHRISTY SELVARADNAM Jebanesan
Gérant

A PARIS le 30/09/2020

Signature,

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche.

En Euros.

1

BILAN SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2033-A 2020

Formulaire obligatoire (art. 102 Septies
A du Code Général de l'Impôt des Sociétés)Désignation de l'entreprise **AARUSH CASH&CARRY**Néant ☐Adresse de l'entreprise **166 Rue Saint Maur****75011 PARIS**Numéro SIRET * **8 4 0 4 7 4 3 9 9 0 0 0 1 0**Durée de l'exercice en nombre de mois * **12**Durée de l'exercice précédent * **5**

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

CAPITAUX PROPRES

DETTES (4)

RENVIS

				Exercice N clos le 3 1 1 2 2 0 1 9	Exercice N-1 clos le 3 1 1 2 2 0 1 8
ACTIF		Brut 1	Amortissements - Provisions 2	Net 3	Net 4
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles { Fonds commercial *	010	70 000	012	70 000
	{ Autres *	014		016	
	Immobilisations corporelles *	028	10 000	030	9 533
	Immobilisations financières * (1)	040	4 496	042	4 388
Total I (5)		044	84 496	048	84 321
STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052	
	Marchandises *	060	2 150	062	2 150
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066	
	Créances (2) { Clients et comptes rattachés *	068	25 809	070	25 809
ACTIF CIRCULANT	{ Autres * (3)	072	12 737	074	3 890
	Valeurs mobilières de placement	080		082	
	Disponibilités	084	(1 138)	086	28 523
	Charges constatées d'avance *	092		094	
Total II		096	39 558	098	58 222
Total général (I+II)		110	124 054	112	142 542
PASSIF				Exercice N NET 1	Exercice N-1 NET 2
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120	2 000		2 000
	Ecart de réévaluation	124			
	Réserve légale	126	200		
	Réserves réglementées *	130			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * 131)	132			
	Report à nouveau	134	2 829		
	Résultat de l'exercice	136	11 610		3 029
	Provisions réglementées	140			
Total I		142	16 639		5 029
DETTES (4)	Provisions pour risques et charges	154			
	Emprunts et dettes assimilées	156	36 786		71 558
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164			
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166	19 786		17 190
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : 169)	172	39 616		48 766
	Produits constatés d'avance	174			
	Total III	176	106 948		137 514
	Total général (I + II + III)	180	123 587		142 542
RENVIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

En Euros.

Formulaire obligatoire (article 1023 du Code de Commerce)		Désignation de l'entreprise		Exercice clos le										Exercice N-1 clos le												
A - RÉSULTAT COMPTABLE		AARUSH CASH&CARRY		13 1 1 2 2 0 1 9										13 1 1 2 2 0 1 8												
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	209		210	255 673										102 226											
	Production vendue	biens	215	214																						
		services *	217	218																						
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)		222																						
	Production immobilisée *			224																						
	Subventions d'exploitation reçues			226																						
	Autres produits			230	1										0											
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)				232	255 674										102 226										
	CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)			234	172 032										67 633										
Variation de stock (marchandises) *				236	(2 150)																					
Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)				238	306																					
Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *				240																						
Autres charges externes * :		(dont crédit bail : mobilier - immobilier)		242	32 227										13 953											
Impôts, taxes et versements assimilés		(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243	999										797											
Rémunérations du personnel *				250	35 587										15 140											
Charges sociales (cf. renvoi 380)				252	1 787										778											
Dotations aux amortissements *				254	400										67											
Dotations aux provisions				256																						
Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259		262	0																					
	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260																								
Total des charges d'exploitation (II)				264	241 188										98 367											
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270	14 486										3 859											
PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS	Produits financiers	(III)		280																						
	Produits exceptionnels	(IV)		290																						
	Charges financières	(V)		294	404										456											
	Charges exceptionnelles	dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)	347		300	359																				
		dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)	348																							
	Impôts sur les bénéfices *	(VII)		306	2 112										374											
	2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)				310	11 610										3 029										
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312	11 610										314											
RÉINTÉGRATIONS	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *			316																						
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			318																						
	Provisions non déductibles *			322																						
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)			324	2 112																					
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cpies-cts d'associés	247		330	359																					
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		(Part de loyers dispensés de réintégration)	249																						
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998																						
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999																						
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime															997										
	DÉDUCTIONS	Entreprise nouvelle (44 septies)	986		987											138										
Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)		981		989											990											
Divers ZFA NG (44 quaterdecies)		345		344											992											
Déduction exceptionnelle (art 39 decies) A B C D															641											
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS		Bénéfice col. 1 Déficit col. 2		352	14 081										354											
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)				356																					
	Déficits antérieurs reportables : *, dont imputés sur le résultat :															360										
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS		Bénéfice col. 1 Déficit col. 2		370	14 081										372											

ANNEXE DÉCLARATION 2033-B

Désignation de l'entreprise : AARUSH CASH&CARRY

31/12/2019

Détail des réintégrations diverses		
Amendes et pénalités		359
Total des réintégrations diverses	330	359

[illegible]

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A du Code Général des Impôts)Désignation de l'entreprise : AARUSH CASH&CARRYNéant ☒ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

I		IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale *
		ACTIF IMMOBILISÉ					Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402	404	406	
	Autres	410		412	414	416	
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422	424	426	
	Constructions	430		432	434	436	
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442	444	446	
	Installations générales agencements divers	450		452	454	456	
	Matériel de transport	460		462	464	466	
	Autres immobilisations corporelles	470		472	474	476	
	Immobilisations financières	480		482	484	486	
TOTAL		490		492	494	496	

II		AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
		IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES				
	Immobilisations incorporelles	500		502	504	506
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512	514	516
	Constructions	520		522	524	526
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532	534	536
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542	544	546
	Matériel de transport	550		552	554	556
	Autres immobilisations corporelles	560		562	564	566
TOTAL		570		572	574	576

III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES	(19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)			
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5	
	6	7	8	9	10	
TOTAL	578	580	582	584	586	
Plus-values taxables à 19 % (1)		579		Régularisations	590	
TOTAL					596	
					585	
					597	
					599	

Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values			
					Court terme *	Long terme		
						19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧
	①	②	③	④	⑤			
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589
Plus-values taxables à 19 % (1)		579		Régularisations	590	583	594	595
TOTAL					596	585	597	599

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.

(1) Les plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 E et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

④

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - CRÉDITS D'IMPÔTS

Formulaire obligatoire (article 102 Septies
A bis du Code Général des Impôts)Désignation de l'entreprise : AARUSH CASH&CARRYNéant ☐ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Immob. incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques matériel et outillage	730		735	
Inst. générales agenc. am. divers	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033 B		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (Montant porté lignes 8° 0 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent)	982	
Déficits imputés	983	
Déficits reportables	984	
Déficits de l'exercice	860	
Total des déficits restant à reporter	870	

III DÉFICITS PROVENANTS DE L'APPLICATION DU 209C

Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995	
Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (art. 209C du CGI)	996	

IV DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	
- dont montant de la cotisation facultative Madelin	325	
- dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327	
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant (Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT)	380	
- dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326	
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	18 767
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	16 739
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

En Euros.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

ANNEXE DÉCLARATION 2033-D

Désignation de l'entreprise :

31/12/2019

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

[illegible]

En Euros.

DETERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTEE

DGFIP N° 2033-E-SD 2020

Formulaire obligatoire (art. 53 A
du Code Général des Impôts)

5

Désignation de l'entreprise : AARUSH CASH&CARRY				Néant ☐	
Exercice ouvert le : 01/01/2019		et clos le : 31/12/2019		Durée en nombre de mois	
				1	2
DECLARATION DES EFFECTIFS					
Effectif moyen du personnel * :				376	3
dont apprentis				657	
dont handicapés				651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale				861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE					
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE					
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises				108	255 673
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées				118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges				105	
TOTAL 1				106	255 673
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée					
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				115	1
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation				143	
Subventions d'exploitation reçues				113	
Variation positive des stocks				111	2 150
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée				116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation				153	
TOTAL 2				144	2 151
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)					
Achats				121	177 219
Variation négative des stocks				145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances				125	8 592
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée				133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				148	0
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée				128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				150	
TOTAL 3				152	185 810
IV- Valeur ajoutée produite					
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)				137	72 013
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises					
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF).				117	67 295
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE					
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD					
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case				020	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)		022	255 673	Effectifs au sens de la CVAE *	
		023	0		
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)				026	
Période de référence		024	01/01/2019	160	31/12/2019
Date de cessation				186	

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)



(1) Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 1 9

N° SIRET 8 4 0 4 7 4 3 9 9 0 0 0 1 0

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE AARUSH CASH&CARRY

ADRESSE (voie) 166 Rue Saint Maur

CODE POSTAL 75011

VILLE PARIS

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	2	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	100

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique JEYARUBEN Prénom(s) Gopalakrishnan

Nom marital % de détention 50.00 Nb de parts ou actions 50

Naissance : Date 081288 N° Département 99 Commune KAYTS Pays LK

Adresse : N° 9 Voie Rue du Clos

Code postal 75020 Commune PARIS Pays

Titre (2) M Nom patronymique CHRISTY SELVARADNAM Prénom(s) Jebanesan

Nom marital % de détention 50.00 Nb de parts ou actions 50

Naissance : Date 260690 N° Département 99 Commune JAFFNA Pays LK

Adresse : N° 152 Voie Rue de Paris

Code postal 93260 Commune LES LILAS Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2033-G 2020

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



(1)

N° de dépôt

Néant ☒

EXERCICE CLOS LE

3 1 1 2 2 0 1 9

N° SIRET

8 4 0 4 7 4 3 9 9 0 0 0 1 0

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

AARUSH CASH&CARRY

ADRESSE (voie)

166 Rue Saint Maur

CODE POSTAL

75011

VILLE

PARIS

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

905

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DECLARANT

Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code postal	Commune
		Pays	
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code postal	Commune
		Pays	
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code postal	Commune
		Pays	
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code postal	Commune
		Pays	
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code postal	Commune
		Pays	
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code postal	Commune
		Pays	
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code postal	Commune
		Pays	
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code postal	Commune
		Pays	

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.